REGLEMENT DE LA COUPE D'ECHECS DU LEMAN

Article 1 – Mode de compétition – Formation des catégories

Déroulement : La Coupe d'échecs du Léman se joue selon la formule championnat, chaque équipe rencontrant successivement toutes les autres équipes de sa catégorie ou de son groupe, soit en un seul match, soit en matches aller-retour.
Catégories : Le CO peut décider la formation de plusieurs catégories et, en cas de besoin, répartir les équipes en plusieurs groupes et prescrire des finales entre les vainqueurs de ceux-ci. Dans ce cas, les modalités en seront fixées et votées par le CO lors de l'Assemblée Générale et transmises aux clubs participants.

Liste de classement : Tous les résultats sont annoncés pour Liste de Classement de la FSE. Les joueurs sans classement suisse ou FIDE sont estimés comme suit :

Catégorie A : 1900 points
Catégorie B : 1800 points
Catégorie C : 1600 points
Catégorie D : 1450 points
Juniors : 1450 points

Les catégories A sont également annoncés pour la liste de la FIDE.
Promotion et relégation : Les équipes classées dernières de leur catégorie ou de leur groupe sont automatiquement reléguées en catégorie inférieure. Les premiers de groupe sont promus. Si le nombre de promus ainsi désignés est supérieur au nombre des relégués, on organise au match de barrage entre les deux prétendants pour désigner le promu.
Calendrier : chaque année les DT éditent des calendriers valables pour la compétition en cours et comportant la mention de toutes les modalités adoptées lors de l'Assemblée Générale, ainsi que la liste complète (avec adresse des responsables) des clubs participants de sa région.

Internet : Les renseignements généraux, les résultats et classements sont publiés sur internet à l'adresse :
www.coupe-du-leman.ch
Cette adresse est commune aux deux régions.

Article 2 – Qualification des joueurs

Avant chaque saison, les clubs participants transmettent au comité les indications suivantes : jour de jeu, local avec adresse précise, heure du début des parties, noms, numéros de téléphone et adresse courriel des capitaines d'équipe.

Dès qu'un joueur a joué pour un club, il ne peut plus jouer pour un autre club pendant toute la saison. Exception : Les juniors peuvent être alignés pour un club en Catégorie A à D et jouer pour un club différent dans la Catégorie « Juniors ». Seuls les joueurs ayant participé à une ronde peuvent prendre part aux finales. Les parties perdues par forfait ne comptent pas.

Lorsqu'un joueur non qualifié prend part à un match, l'équipe perd les points de match. Le résultat individuel sera pris en compte pour la liste de classement. Un joueur ne peut pas jouer dans plus de deux équipes différentes et seulement une partie par ronde. Durant une même saison, les joueurs ayant joué trois fois dans une équipe ne peuvent plus jouer dans une équipe inférieure. Il est permis de joueur dans deux équipes de la même catégorie (un match par ronde). Deux équipes d'un même club évoluant dans le même groupe doivent se rencontrer lors de la 1ère ronde. Un joueur ayant perdu par forfait n'est pas considéré comme qualifié pour ce club, sauf s'il a déjà disputé une partie auparavant.

Un joueur qui figure avec plus de 2100 points sur une liste de classement FSE ou FIDE ne peut jouer qu'en catégorie A ou dans une équipe première d'un club. Lorsqu'un club inscrit des équipes en catégorie A ou B, ses joueurs dont le classement FSE ou FIDE est supérieur à 1850 points ne peuvent pas jouer en catégorie C et D. Lorsqu'un club a une ou plusieurs équipes inscrites en catégorie A, B ou C, ses joueurs dont le classement est supérieur à 1750 points ne peuvent pas jouer en catégorie D. Les listes de classement faisant foi sont celles de la FSE à fin août ou de la FIDE du 01.09 de l'année où débute le tournoi.

Article 3 – Déroulement des rencontres

Les règles de jeu de la FIDE sont applicables. L'usage de la pendule et la notation des parties sont obligatoires pour toutes les rencontres, sauf en catégorie Juniors D. Les parties se jouent aux cadences suivantes :

Nouvelle cadence : 60 min. + 30 sec. par coup dès le premier coup (Cadence Fischer) Finales interrégionales même cadence. (Accepté par l'AG du 4 novembre 2021)

Le calendrier publié sur le site Internet tient lieu de convocation pour tous les matches du tournoi. L'heure de début de la rencontre est celle fixée par le club recevant. Les matches du samedi commencent tous à 14h00. Chaque rencontre se termine en une seule séance. Le début de la rencontre doit être fixé de telle façon qu'il soit possible, avant la fermeture du local, de jouer jusqu'à la fin de toutes les parties.

Compétence des chefs d'équipe: Le capitaine de l'équipe qui reçoit est responsable de l'organisation matérielle de la rencontre.
Les deux capitaines exercent conjointement la fonction d'arbitre. Ils ont les devoirs suivants :
a) application des règles de la FIDE et du règlement du tournoi
b) intervention en cas de contravention
c) décision en cas de litige

Formation des équipes : les équipes sont composées de 6 joueurs pour la catégorie A et de 4 joueurs pour les catégories B, C, D et juniors L'équipe qui reçoit joue avec les blancs aux échiquiers impairs. Les chefs d'équipe échangent avant le match, par écrit, la formation des équipes. Un joueur manquant peut être remplacé dans le délai de 30 minutes à compter du début du match, le remplaçant prenant en charge le temps de réflexion écoulé. Pour les **catégories A,** les joueurs doivent être alignés selon leur classement avec la possibilité de bouger +1 ou -1. Le classement FIDE prime sur le classement FSE. Les listes de classement faisant foi sont celles de la FIDE du 01.09 ou de la FSE de fin août de l'année où débute le tournoi. Les joueurs sans classement FIDE ou FSE doivent être alignés sur les 2 derniers échiquiers. Pour les autres catégories l'ordre des joueurs est libre.

Résultats : A la suite de la rencontre, les résultats complets sont à envoyer par internet aux DT. Site internet de la Coupe du Léman: www.coupe-du-leman.ch cliquer sur « annoncer un résultat ». Chaque capitaine d'équipe est responsable de la communication des résultats de la rencontre. Les matches gagnés par forfait ne dispensent pas d'annoncer les résultats, même si le match n'a pas eu lieu. Les résultats sont contrôlés par les DT et publiés sur le site internet. Equipes incomplètes : Si une équipe se présente avec un nombre inférieur de joueurs à celui des échiquiers, elle perd autant de parties qu'elle compte de défections. En cas de forfaits, les premiers échiquiers seront remplis en priorité. En cas de violation de cette règle, l'équipe fautive sera sanctionnée par une amende pour joueur manquant mal placé. Le montant de l'amende est fixé par le CO et communiqué dans les modalités de compétition.

Forfaits : La partie est perdue pour tout joueur qui se présente avec plus de **30 minutes de retard.** Le retard est compté à partir de l'heure fixée officiellement pour le début de la rencontre. Toute équipe qui ne se présente pas pour son match, qui se présente avec plus de 30 minutes de retard ou qui se présente avec moins de 50% de ses joueurs, perd son match par forfait (autant de points individuels qu'il y a d'échiquiers en jeu). Les forfaits sont passibles d'amendes fixés par le CO. Les parties jouées comptent toutefois pour les listes de classement.

Renvois: Un club peut exceptionnellement et en cas de force majeure, demander le renvoi de son match. Dans ce cas, il avisera immédiatement le DT de sa région. Les deux capitaines fixent d'un commun accord une nouvelle date, précédant celle de la ronde suivante, et la soumettent au DT. Les matches peuvent se joueur avant la date fixée au calendrier. La dernière ronde ne peut pas être renvoyée, si le classement final du groupe (vainqueur ou relégué) est encore en jeu.

Article 4 – Classement

Le match est gagné par l'équipe qui totalise le plus de points individuels sur l'ensemble des parties comptant pour la rencontre.

Match gagné = 2 points, Match nul = 1 point, Match perdu = 0 point
Points individuels : Match gagné = 1 point, Match nul = ½ point, Match perdu = 0 point

Classement par équipes: Le classement final s'obtient par l'addition des points d'équipe.
Départage : si des équipes se trouvent à égalité de points en tête ou en queue du classement à l'issue du tournoi, elles seront départagées par la (ou en additionnant les) confrontation(s) directe(s). S'il y a toujours égalité, le départage se fait d'après les points individuels, puis s'il s'avère nécessaire, par le système Sonneborn-Berger. Pour les places autres que la première ou la dernière, les équipes à égalité seront départagés par les points individuels.

Finales : Les finales interrégionales sont organisées à tour de rôle par les DT Genève et Vaud.

Départage pour les finales : en cas de match nul entre deux équipes le départage se fait par les points d'échiquier (par exemple pour un match sur 6 échiquiers : 1er échiquier = 6 points, 2ème échiquier = 5 points etc.). Si le total est égal, on joue un deuxième match.

Article 5 – Litiges

Protêts: Les protêts doivent être transmis par écrit (ou e-mail) au DT de la région dont fait partie l'équipe du club demandeur dans les **48 heures** qui suivent les matches concernés. Passé ce délai aucun protêt ne sera accepté. Les protêts et les recours ne peuvent être déposés que par les chefs d'équipe ou un responsable du club en question (président, secrétaire, etc.). Toute réclamation présentée par un joueur, à titre personnel ou collectif, est écartée d'office.

Article 6 – Recours

Recours à la Commission d'Appel contre les décisions des DT: le DT dont l'équipe fait partie du club demandeur est tenu de se récuser et de transmettre le dossier au DT de l'autre région.

Les recours contre les décisions du DT de la région de l'équipe du club demandeur doivent être envoyés dans les 8 jours, par écrit (ou e-mail) dès réception de la décision contestée. Le recours est adressé au DT qui a pris la décision contestée qui doit le transmettre sans retard à la Commission d'Appel en y joignant ses observations et toutes les pièces utiles en sa possession. La Commission d'Appel statue sur le recours après avoir procédé, si nécessaire, à toutes mesures d'instruction utiles. Sa décision est définitive et sans appel. Elle est notifiée aux intéressés par écrit.

Article 7 – Tarifs et amendes

Les montants de la finance d'entrée, de la cotisation et des frais d'inscription en vigueur ainsi que les montants des amendes en vigueur sont postés sur le site web de la Coupe d'Echecs du Léman.